

1807 parut une annonce de plusieurs colonnes relative à la vente forcée des propriétés de William Grant. La liste de ces propriétés, qui est fort longue et intéressante, comprend naturellement la seigneurie Aubert-Gallion.

C'est à cette vente judiciaire que Jean Georges Pfozter se porta acquéreur de cette seigneurie Aubert-Gallion.

M. Grant, en 1799, avait fait diviser les deux premiers rangs d'Aubert-Gallion en terres de trois arpents sur quarante. Chaque rang contenait cinquante-neuf lots, dont quelques-uns n'avaient qu'un arpent, un arpent et demi ou quatre de front. La série des numéros commençait à la ligne divisant les seigneuries Aubert-Gallion et Rigaud-Vaudreuil.

Cette division fut faite par l'arpenteur Frs Legendre, suivant un plan qu'il en a fait dans le courant des mois de juillet et août 1799. Ce plan est déposé avec le greffe de M. F. Legendre, au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure, au Palais de Justice des Trois-Rivières.

La course des lignes latérales des terres est S. 57 W.

Le nombre des censitaires à cette époque n'était que de onze, tous fils de cultivateurs de St-François, à l'exception peut-être de Jean Gousse.

Voici leurs noms et le numéro de chacun des lots qu'ils occupaient; ces noms et le numéro des lots sont inscrits sur ce plan :

No	1 Jean Jacques	3 arpents sur 40
	2 Alexis Maurin (Morin)	3 " " 40
	3 Louis Thibodeau	4 " " 40
	4 François Maheux	3 " " 40
	7 Louis Poulin	3 " " 40
	8 Jos. Poulin	4 " " 40
	20 Jos. Thibodeau	3 " " 40
	21 B. Véhaux (Veuilleux)	3 " " 40
	23 Jean Gousse	3 " " 40
	24 Joseph Rodrigue	3 " " 40
	25 Joseph Thibodeau	3 " " 40
	28 Le Domaine	